

Aide de la Communauté de Communes aux Études Supérieures

A.C.C.É.S

La Communauté de Communes **ARDENNE rives de meuse** vous informe du maintien de ses aides financières en faveur des étudiants, titulaires du baccalauréat, inscrits en formation supérieure durant l'année universitaire 2025/2026.

Les dossiers de demande d'A.C.C.É.S peuvent être retirés dans les mairies et C.C.A.S des communes de la Communauté, à compter du 1^{er} septembre 2025.

La date limite de retour du dossier dans les mairies ou les C.C.A.S est fixée au 31 décembre 2025, délai de rigueur.

Pour tout renseignement, veuillez contacter votre mairie ou la Communauté de Communes par téléphone au 03.24.41.50.90 ou par mail à social@ardennerivesdemeuse.com

